



Direction des Affaires Culturelles

2019-DAC 226 Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris »

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'appel à projets « Embellir Paris », je vous propose de soutenir les 19 lauréats de l'appel à projets en 2019 sous forme d'une subvention d'équipement d'un maximum de 50 000 euros.

Au travers du dispositif « Embellir Paris », la Ville de Paris a souhaité favoriser les initiatives et les projets d'embellissement de certains espaces publics parisiens : sites délaissés, insuffisamment mis en valeur ou dont les usages diminuent leur qualité urbaine. Elle a souhaité également promouvoir le développement de l'art et de la création dans l'espace public. L'appel à projet *Embellir Paris* a permis d'identifier, sur proposition des maires d'arrondissement, vingt sites dans dix-huit arrondissements. Ces sites appartiennent au domaine public de la Ville (places, passages, rues, bâtiments municipaux) ou à des bailleurs ou propriétaires publics tels que l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris ou Sorbonne Université.

L'appel à projets, qui s'adressait aux artistes, créateurs, collectifs, structures et institutions culturelles publiques ou privées, architectes, designers, écoles d'art ou d'architecture etc. a été lancé le 9 novembre 2018 en vue de la présentation d'une œuvre, de la mise en œuvre d'une intervention artistique ou culturelle, d'un dispositif de mise en valeur du patrimoine, d'une intervention de design, d'architecture ou de toute autre proposition.

Les porteurs de projets devaient proposer une idée mais aussi les conditions de sa production de manière autonome dans un temps court (juin-septembre 2019) et proposer également une durée d'implantation dans l'espace public comprise entre un et cinq ans. Les lauréats sont propriétaires de leurs œuvres ou dispositifs.

Conformément au règlement *d'Embellir Paris*, les projets considérés comme réalisables en matière technique, de sécurité du public mais aussi de durabilité des matériaux, de budget et de calendrier (parmi les 711 reçus) ont été publiés sur le site www.embellir.paris du 8 au 14 mars afin que les Parisien.ne.s puissent faire connaître leur appréciation sur chacun d'entre eux.

Des jurys ont été organisés du 18 au 20 mars pour chacun des sites. Ils ont réuni vingt-deux personnalités qualifiées du monde de l'art, de l'urbanisme, de l'architecture et du design (6 à 8 par jury), des membres de la Commission pour l'art dans l'espace public et des représentants de la Ville. Se sont ajoutés, pour chaque site, les maires d'arrondissement ou leurs représentants, un élu du conseil d'arrondissement, deux personnalités qualifiées de la démocratie locale ou de la vie culturelle et associative choisies par la mairie d'arrondissement,

des représentants des propriétaires et bailleurs ainsi que deux Parisien.ne.s porteurs de la carte citoyenne volontaires tirés au sort.

Ces jurys ont proposé pour chaque site au moins un lauréat et, le cas échéant, un vice-lauréat (en cas d'impossibilité de réalisation in fine du projet lauréat). Cette liste a été proposée au vote de votre assemblée lors du Conseil de Paris du mois d'avril 2019.

Les porteurs de projets ou leurs mandataires ont, conformément à leur budget prévisionnel, déposé une demande de subvention auprès de la Ville de Paris dans la limite de 50 000 euros TTC. Ils vont également, après demandes d'autorisation préalable et instruction technique approfondie en vue des chantiers d'installation de leurs propositions, être invités à signer avec la Ville de Paris, et le cas échéant avec les propriétaires publics des sites, des conventions d'occupations du domaine public ou des conventions d'occupations temporaires tripartites selon le modèle que votre assemblée a délibéré lors du Conseil de Paris du mois d'avril 2019.

Considérant que, dans le cadre de l'appel à projet *Embellir Paris*, des porteurs de projets ont été désignés lauréats et vice-lauréats par les jurys pour chaque site en vue de la réalisation de leur œuvre ou dispositif, ce que le vote du Conseil de Paris a confirmé,

Considérant que l'appel à projets *Embellir Paris* et les projets retenus dans ce cadre participent de la politique d'amélioration de l'espace public et de la diffusion de l'art dans la ville et, à ce titre, présentent un intérêt local pour la Ville de Paris,

Il vous est ainsi proposé de soutenir les porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris » :

- 13B conception/Tristan Baraduc pour le projet « Le Bassin » situé rue Coquillière dans le 1^{er} arrondissement pour un montant de 35 505 euros ;
- Gilles Brusset pour le projet « Trois nuages » situé place d'Alexandrie dans le 2^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- The Street Society pour le projet « UP/SIDE/DOWN/TOWN » de l'artiste Daniel Van Der Noon situé 95 rue du Préau du Temple dans le 3^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Atelier sept octobre avec Paul Loubet pour le projet « Drone Mobile » situé angle rue Nicole / Fustel de Coulanges dans le 5^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Aldric Beckmann Architectes pour le projet « Tangram sur Raspail » situé sur le mur du 96 au 106 boulevard Raspail et le mur à l'angle rue Notre Dame des Champs et boulevard Raspail dans le 6^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Nathalie Junod-Ponsard pour son projet « Précieuse brillance » situé place de l'Europe/Simone Veil dans le 8^{ème} arrondissement pour un montant de 49 880 euros ;
- L'Institut des Cultures de l'Islam pour son projet « Les intruses » de Randa Maroufi situé sur la promenade Barbès-Stalingrad dans le 10^{ème} et 18^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Silhuetas Difusas Unipessoal Lda. / Alexandre Farto (Vhils) pour le projet « Scratching the surface project » de Vhils situé à l'angle de la rue Guy Patin et Ambroise Paré dans le 10^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Iñigo David Magro Huertas dit Escif pour le projet « La ligne blanche » situé sur le mur de l'école Keller dans le 11^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;

- Sophie Picoty pour le projet « Active Bercy » de Basco Vazko situé rue Henri Desgrange dans le 12^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- La galerie Itinérance avec l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains pour le projet « Afterschool » de Seth situé sur le toit terrasse du 127 boulevard Vincent Auriol dans le 13^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Nacarat pour le projet « Génie du lieu, ode à l'amour et à la création » situé sur le porche de la rue Bernard de Ventadour, au niveau de la rue Desprez (n°7-8-9-10 rue Bernard de Ventadour) dans le 14^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- OFTRAK/ François Bartolucci pour le projet « Le toit » de BA3T situé sous le passage du boulevard périphérique, porte de Sèvres dans le 15^{ème} arrondissement pour un montant de 49 655 euros ;
- Noemie Sjöberg pour son projet « Le plongeon » situé sous le pont de Garigliano dans le 16^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Olivier d'Hondt dit Le CyKlop pour le projet « Colory street » situé passage Saint-Ange dans le 17^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Iñigo David Magro Huertas dit Escif pour son projet « Stay nude » situé sur les murs du 11 rue du Pré dans le 18^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Le Centre National Edition Art Image avec Florian Viel pour le projet « Les quais changeants » situé à l'angle rue Dampierre et quai de la Gironde dans le 19^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Alain Fleischer avec l'association Hidden Mother pour le projet « Les images de la musique » situé place Carmen dans le 20^{ème} arrondissement pour un montant de 50 000 euros ;
- Hub we want art everywhere/Aam Solleveld pour le projet « Le motif est dans le tapis » situé place Jean Ferrat dans les 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements pour un montant de 50 000 euros ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions annexées au présent projet, qui en fixent les conditions de versement.

La Maire de Paris